

La Direction de l'Agence pour l'emploi Osmosi Spa, en accord avec son histoire et avec le contexte socio-économique-culturel dans lequel elle opère, et en harmonie avec sa structure organisationnelle, a décidé d'uniformiser son système de gestion aux normes internationales ISO 9001 et SA8000, adoptant un système de gestion intégré, afin d'atteindre les objectifs stratégiques suivants, résumés comme suit.

- Opérer sur le marché des services pour l'administration du personnel et la formation professionnelle des personnes avec des méthodes qui garantissent l'exécution des services avec le plus grand professionnalisme, selon les normes nécessaires ;
- Orienter la culture d'entreprise vers un comportement respectueux des personnes, de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail et de la responsabilité sociale, conformément aux lois et au cadre réglementaire volontaire ;
- Poursuivre l'amélioration en termes de qualité des processus, des services, de la santé et de la sécurité au travail, de l'environnement dans lequel travaille le personnel de l'entreprise, dans le respect de la législation impérative et du cadre législatif volontaire ;
- Respecter les réglementations des organisations internationales telles que l'OIT - Organisation Internationale du Travail et l'ONU - Organisation des Nations Unies ;
- Appliquer pleinement et impartialement le contrat de travail national à tous les salariés, en payant ponctuellement le salaire établi et en payant toutes les cotisations sociales, sociales et d'assurance y afférentes ;
- Garantir la protection de la maternité et de la paternité, ainsi que des personnes défavorisées ;
- Promouvoir et améliorer les conditions de sécurité et de bien-être physique et mental de ses collaborateurs par des actions tant préventives que correctives ;
- Impliquer tous les fournisseurs de biens et services et leur engagement en matière de responsabilité sociale en se conformant à toutes les exigences du référentiel
- Développer des processus d'information, de communication, d'éducation et de formation et promouvoir le dialogue avec les parties intéressées, pour assurer une application efficace du système de gestion intégrée ;
- Soutenir au maximum l'évaluation et la diffusion des risques et opportunités liés aux activités de l'entreprise, qui peuvent causer des dommages aux personnes, aux travailleurs, à l'environnement, ou générer une insatisfaction avec le client, ou avec le service et le produit ;
- Garantir la consultation des travailleurs également à travers leurs représentants sur les aspects de la santé et de la sécurité au travail, les impacts environnementaux liés aux activités de l'entreprise, en recherchant des formes de communication interne et des canaux de communication vers l'extérieur, qui mettent en évidence des comportements axés sur la collaboration et la coordination entre les différents les parties intéressées et les ressources de l'entreprise ;
- Surveiller les performances de l'entreprise afin d'éviter les situations pouvant créer des difficultés pour la performance économique et organisationnelle normale, pour les non-standards,

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, la direction de l'Entreprise d'Emploi OSMOSI Spa s'engage à respecter et à faire respecter les exigences suivantes par le personnel de l'entreprise :

1. Opérer dans le domaine des services d'administration du personnel en recrutant des personnes professionnelles, pour garantir des services avec le plus grand professionnalisme possible, selon les normes convenues avec le client, par l'implication des actionnaires et du personnel dans la réalisation des objectifs de la Société ;
2. Opérer dans le domaine des services de formation du personnel professionnel, qui peuvent ensuite être utilisés dans les services à la clientèle, répondant aux besoins du client et du territoire dans lequel il opère, et garantir, par la conception du service, le respect des règles convenues avec le client et le client;
3. Opérer au sein de ces services avec l'objectif principal de fournir un service social mondialement reconnu, conforme aux lois et règlements applicables, grâce à l'implication des membres actifs, en élevant leurs compétences professionnelles et en améliorant leur degré de satisfaction ;
4. Collaborer avec des représentants d'entités publiques et privées et avec d'autres parties intéressées dans le but d'une amélioration continue, en mettant l'accent sur la satisfaction des clients et des parties prenantes ; cela signifie comprendre, respecter et dépasser ses propres attentes en utilisant les méthodes et outils définis dans l'offre relative à la prestation convenue;
5. Surveiller les activités et les processus pour éviter les situations hors normes, maintenir une entreprise en marche, poursuivre l'amélioration du système de management intégré, la satisfaction des clients et des parties prenantes et l'efficacité et l'efficience des processus et de l'entreprise ;
6. Adopter des initiatives visant à recevoir toutes les informations sur les exigences du client et des parties intéressées, y compris les besoins et les exigences implicites qui sont décisifs pour augmenter la satisfaction et le niveau de qualité perçus par eux ;
7. Identifier et activer des contrôles sur les services, les activités et les fournisseurs pour vérifier à l'avance leur qualité, leur conformité, leur efficacité et leur efficience.
8. Ne pas utiliser, pour leurs propres besoins et objectifs, ne pas favoriser ou soutenir le travail des enfants et veiller à ce que le même principe soit appliqué dans sa chaîne d'approvisionnement ;
9. Ne pas exposer les enfants et les jeunes travailleurs à des situations dangereuses, risquées ou nocives pour la santé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du lieu de travail ;
10. Garantir que le personnel travaille volontairement et donc sans contraintes, ni permettre le travail effectué sous la menace de punition ou de chantage de quelque nature que ce soit;

11. Fournir un lieu de travail sûr et sain, avec une référence particulière à une évaluation et une gestion minutieuse des risques et un programme de formation adéquat conformément aux lois en vigueur en matière de santé et de sécurité ;
12. Respecter le droit de tout le personnel d'adhérer à des associations professionnelles et le droit de négociation collective, à travers l'application de la CCNT concernée ;
13. Garantir l'égalité de traitement à tous les travailleurs, en suivant exclusivement les critères de nécessité de l'entreprise, sans aucune discrimination fondée sur la race, le lieu d'origine, la condition sociale, la caste, le handicap, le sexe et l'orientation sexuelle, la religion, l'opinion politique, l'affiliation syndicale, les responsabilités familiales, âge, état civil ;
14. Veiller au respect de l'intégrité physique, morale et émotionnelle du travailleur en n'admettant ni en interne ni dans la chaîne d'approvisionnement, des pratiques disciplinaires contraires aux droits de la personne ;
15. Respecter les jours de repos et les limites hebdomadaires de travail, les limites d'heures supplémentaires et toutes les autres exigences légales et la convention collective nationale ou les accords sectoriels applicables concernant les heures de travail ;
16. S'assurer que les salaires sont conformes au contrat de travail, à la législation en vigueur et aux dispositions de la convention collective nationale ou des accords de branche.

Afin d'assurer à la fois à l'organisation et à toutes les parties intéressées la possibilité de contribuer de manière constructive à l'amélioration du SMI, la société a activé un système de communication pour la gestion des rapports relatifs à l'application de la norme SA 8000, diffusés aux travailleurs à l'aide d'un document spécifique (Information pour les travailleurs). Les rapports susmentionnés peuvent être transmis à la société, également de manière anonyme, par écrit ou par e-mail et seront enregistrés et analysés afin d'activer d'éventuelles actions correctives ou préventives.

Tous les rapports peuvent également être envoyés de manière anonyme aux adresses suivantes : Agenzia per il lavoro OSMOSI:

e-mail à l'adresse suivante: micheli@osmosispa.info

Dans le cas où l'entreprise n'est pas en mesure de gérer ou de résoudre complètement une plainte, les travailleurs peuvent faire appel en écrivant aux organismes suivants certifiant la certification SA8000 de l'entreprise :

- ◆ **IQNet:**
e-mail: iqnetltd@iqnet.ch
website: www.iqnet-ltd.com
- ◆ **SAAS - Social Accountability Accreditation Services**
e-mail: saas@saasaccreditation.org
website: www.saasaccreditation.org
- ◆ **SAAS - Social Accountability International**
e-mail: info@sa-intl.org
website: www.sa-intl.org

L'analyse et l'évaluation continues des indications émanant des parties intéressées constituent la base d'un dialogue ouvert et constructif pour l'identification d'objectifs d'amélioration et de satisfaction mutuelles.

La Direction a identifié la Social Performance Team (SPT), composée, de manière équilibrée, de représentants des travailleurs et de la Direction en matière de SA8000, qui a l'autorité et les ressources nécessaires pour gérer le SGI à des fins de conformité, pertinence, efficacité et diffusion.

Ces principes contribuent à améliorer le potentiel de l'Entreprise notamment parce qu'ils impliquent toutes les parties intéressées pour contribuer à la création de services garantissant le plus haut niveau de qualité et formuler des propositions pour l'amélioration continue de l'Entreprise.

Supino, 30 Novembre 2020

L'Administrateur

Agenzia per il Lavoro Osmosi S.p.A.
Via Giuseppe Unguiti 6
20900 Monza (MB)
P.IVA 04517490960
L'AMMINISTRATORE UNICO
Colafrancesco Claudio